

**MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA**  
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-0016**

**HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA**

**Séance du 21 mars 2026**

Date convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.  
2026eko martxoaren 21an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

**Etaient présents / Hor zirenak (15)** : BIREMONT Alain, BOURDILLAT Laurent, GIRARD Cathy, GODIN Bénédicte, GUERIN Alice, GUINÉ Romain, HARISTOY Alice, HARRIET Bixente, IBARBOURE Michel, IPUTCHA Emmanuel, IRIART BONNECAZE Carole, SAINT ESTEBEN Marie, TEILLERIE DUPUY Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

**Excusés / Barkatuak ( )** :

**A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena** : SAINT ESTEBEN Marie

**Objet** : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté de d'agglomération Pays Basque qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**PROCÈDE** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la CLECT de la Communauté de d'agglomération Pays Basque

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Mme SAINT ESTEBEN Marie
- Délégué suppléant : candidature de Mme GUERIN Alice

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommées déléguée titulaire Mme SAINT ESTEBEN Marie et déléguée suppléante Mme GUERIN Alice, pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté de d'agglomération Pays Basque.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 15

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 21 mars 2026,  
Le MAIRE,  
Carole IRIART BONNECAZE-DEBAT

